



Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 29 FEVRIER 2024

La Municipalité décide :

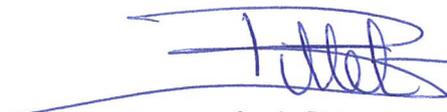
- D'interpeller Région de Nyon concernant la non prise en considération de la candidature d'un athlète bachénard aux mérites sportifs régionaux.
- De renouveler le CDD de deux collaborateurs de la commune.
- De valider et de faire publier l'annonce d'offre d'emploi pour la recherche d'un employé communal en remplacement du collaborateur actuel qui a fait droit à son départ à la retraite.
- De recevoir des candidats pour la reprise estivale de la buvette des Pralets.
- De libérer des locataires d'une place de parc de leurs obligations contractuelles dès qu'un nouveau locataire aura été trouvé.
- D'effectuer une visite de contrôle à la suite de travaux effectués dans un appartement propriété de la commune.
- D'accepter la pose d'affiches sur le territoire communal.
- De délivrer un permis de construire.
- De délivrer un permis d'habiter assorti d'une mention spéciale.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De répondre à des questionnements concernant les tarifs et les fermetures annuelles de la piscine.
- D'autoriser l'utilisation du foyer de l'ancienne grande salle pour l'organisation d'une soirée par la Jeunesse de Bassins.
- D'accepter un projet de rénovation sous réserve du rapport du STI et de la synthèse CAMAC.
- D'accepter le coloris d'un bardage de façade.

- De demander à un propriétaire de régulariser ses aménagements extérieurs.
- De ne pas suivre la proposition de Région de Nyon quant au projet de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et de conserver le règlement actuel de la commune qui tient compte des spécificités de Bassins.
- De valider le préavis 01/24 relatif à la demande d'adhésion au réseau d'accueil des Tolerones (RAT).

-

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :



Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.



Nicole Joss